

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Nouvelles de la Section d'Ille-et-Vilaine.

I. — BILAN DES ACTIVITES

A) *Excursion*. — A la suite du renouvellement du Bureau de la Section, nous avons contacté tous les adhérents par le biais d'un questionnaire. Par le même courrier, nous proposons un rallye-promenade en forêt de Paimpont. Cette excursion du 13 juin 1976 a rassemblé environ 40 personnes sur 500 membres de la Section. La matinée fut occupée par le rallye proprement dit, avec la découverte de quelques « hauts-lieux » de la forêt de Paimpont (Comper, la croix de Judicaël, le château de Trécesson). L'après-midi, une promenade pédestre eut lieu en forêt, agrémentée de commentaires sur la flore du Massif de Paimpont, complétant quelques aspects de la faune aquatique vue le matin à l'étang de Comper. En fin d'après-midi, visite de la station biologique de Paimpont.

B) *Expositions* :

- *Betton* (12 au 20 juin) : « La faune du bocage », avec la participation du lycée agricole des « Trois-Croix ».
- *Messac* (28 juin au 12 juillet) : « Les oiseaux de notre région ».
- *Combours* (1^{er} juillet au 30 août) : « Connaissance de la faune du bocage et sa protection ».
- *Rennes* (Maison du Champ de Mars, du 16 au 28 octobre) : participation à l'exposition : « La forêt en automne ».

C) *Questionnaire*. — Ce questionnaire comprenait en fait deux grandes parties :

- les centres d'intérêt concernant les milieux naturels ;
- les modes d'action et d'information souhaités.

Sur 500 questionnaires diffusés, seules 33 réponses nous sont parvenues... Ceci soulève une nouvelle fois la question de la « participation ». S.E.P.N.B. et *Penn ar Bed* font un tout : un lecteur de *Penn ar Bed* se doit d'être aussi un militant actif pour la Protection de la Nature.

Les thèmes soulevant l'intérêt des adhérents de la Section d'Ille-et-Vilaine sont, par ordre décroissant :

- le remembrement
- la destruction des sites (le Cap Fréhel)
- les pollutions (littorales, en particulier)
- la protection des espèces en voie de disparition
- la forêt
- l'aménagement du territoire
- les zones humides
- les centrales nucléaires.

En ce qui concerne les moyens d'information, les préférences vont vers les films, les conférences-débats, le maintien des excursions et les expositions. En outre, des rapports plus étroits entre adhérents et responsables de la Section sont souhaités, et ce par l'intermédiaire d'un bulletin de liaison.

Les personnes ayant répondu au questionnaire recevront individuellement ce bulletin de liaison.

II. — ACTIONS EN COURS

A) La sauvegarde du « Tertre Gris » en Poligne, sous la forme d'une pétition, d'un tract largement diffusé, et d'une journée de manifestation sur

le terrain le dimanche 7 novembre. Le Tertre Gris est menacé d'une coupe à blanc de 1635 arbres sur 8 ha, portant une atteinte irrémédiable à ce site naturel de grand intérêt.

Cent cinquante personnes environ sont venues s'informer, et ont participé à l'action menée par les différentes associations (Syndicat Intercommunal du Tertre Gris, Association des Rives du Semnon et du Mont Alahart, S.E.P.N.B.). Une pétition, réunissant environ 420 signatures, a été déposée à la Préfecture le 10-11-1976.

B) *Les dunes de Saint-Coulomb*. — Ces dunes sont menacées depuis plusieurs années : exploitation en carrière, projet d'urbanisation... En 1972, le Préfet de Région décidait l'établissement d'un Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) pour la commune. Déjà, à cette époque, la S.E.P.N.B. avait lancé une pétition pour demander « la sauvegarde du littoral entre la Pointe du Grouin et la Pointe du Meinga, et sur une profondeur d'au moins 600 mètres ». Lors de l'enquête d'Utilité Publique du P.O.S. de Saint-Coulomb (11-02-1976), nous demandions que « le territoire entre la Plage de la Touesse, la Plage du Port, la basse de la Pointe du Meinga, les Nielles, la Fosse et la route CD 201, soit retiré de la zone NAa (zone à urbaniser ultérieurement) et mis en zone NDa (zone à protéger), ou mis en zone de Prémption » pour être acquis par le Département ou par le Conservatoire du Littoral.

Actuellement, cette zone est toujours en zone NAa ; il existe, en outre, un projet de parking sur des parcelles « classées », dont les propriétaires seraient d'accord pour les céder au Conservatoire du Littoral. Depuis plusieurs semaines, la Section d'Ille-et-Vilaine de la S.E.P.N.B. a écrit au Préfet de Région, au Ministre de la Qualité de la Vie, au Président du Conservatoire du Littoral, aux divers organismes concernés, pour soutenir les démarches des propriétaires en faveur de la Protection de la Dune du Port et des parcelles avoisinantes. Nous espérons qu'elles ne seront pas vaines...

C) Une Antenne de la S.E.P.N.B. vient de se créer à Redon, en liaison avec la Section de Rennes. Les personnes intéressées peuvent, dès maintenant, contacter M. PHILIPPOT, la Courée, Redon.

L'équipe d'animation locale propose une excursion dans les marais (Flore - Ornithologie). La sortie est prévue pour le 5 ou le 12 décembre 1976 (consulter la presse).

D) *Une Bonne Nouvelle*. — Le jugement du Tribunal Administratif de Rennes, concernant la route du Cap Fréhel. Il a reconnu le caractère illicite de cette voie, et l'atteinte qu'elle porte au site.

BIBLIOGRAPHIE

L. et I. GUITARD et BOULOM - *UN OISEAU PAS COMME LES AUTRES*. Editions Nature et Bretagne (1975), 166 pages. Relié.

Une propriété au bord du Golfe, à Vannes avec un nom prédestiné Kenlevenez ce qui signifie, en breton : le « bonheur ensemble ». Isabelle et Lucien GUITARD y vivent et, le 1^{er} février 1971, ils découvrent un verdier blessé, qui se fait soigner et adopter définitivement. Ce verdier, baptisé Boulom, est un extraordinaire musicien. Il est capable de chanter en contrepoint sur la musique de Bach, Mozart, Vivaldi, etc... Du coup, il devient une vedette que font connaître les journaux, la radio et la télé. Mais ce qui est le plus extraordinaire dans cette aventure ce sont les liens affectifs qui se développent entre le couple et l'enfant-oiseau, ce « bonhomme » qui ne se plaît que perché sur les doigts de ses « parents ».

A. L.